

SEANCE DU 13 AVRIL 2022

COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le huit avril s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. GAROT Rémi et BEAUMONT David, adjoints,  
Mmes, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline. M. HOUTIN Jean-Christophe,  
Formant la majorité des membres en exercice

Était absente excusée : MM COUËTOUX DU TERTRE Christophe, AUBERT Hervé (ayant donné pouvoir à Mme GUINEHEUX Estelle) et BOITTIN Etienne et Mme BARBÉ Viorika.

Le Conseil Municipal a désigné Mme. GUINEHEUX Estelle, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11  
Quorum 06  
Présents 07  
Votants 08

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2022.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** le compte-rendu de la réunion du 30/03/2022.

#### **Ordre du jour**

- Budgets primitifs 2022

#### **Questions diverses**

#### **Délib 2022-04-01 : Vote des taux d'imposition 2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Décide** du maintien des taux communaux d'imposition actuels pour l'année 2022 :

<u>La taxe sur le foncier bâti (TFB)</u>	<b>53.02 %</b>
<u>La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :</u>	<b>47.22 %</b>

## **Délib 2022-04-02 : Affectation des résultats pour le BP de la Commune 2021**

Considérant que l'exercice 2021 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 47 937.70 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser de 14 365,84 €.

Le conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### **1. Détermination du résultat d'exploitation 2021 à affecter :**

- Excédent antérieur reporté 13 721.12 €
- Résultat de l'exercice 34 216.58 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 47 937.70 €

### **2. Affectation du résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31 décembre 2021 : 0 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2022 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 €

**Montant du titre de recette au compte 1068 : 0 €**

### **3. Report du solde disponible**

Le reliquat d'excédent, soit 47 937.70 € sera repris au budget 2022 en résultat reporté de la section fonctionnement (compte 002).

## **Délib 2022-04-03 : Vote du Budget Primitif de la Commune 2022**

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,

**ADOpte** le budget primitif de la commune pour 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : 275 251,70 €
- Section Investissement : 156 237,11 €

## **Délib 2022-04-04 : Vote du Budget primitif du Lotissement des acacias 2022**

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,

**ADOpte** le budget primitif du lotissement des Acacias pour 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : 47 428 €
- Section Investissement : 40 107 €

**Délib 2022-04-05 : Vote des subventions 2022**

Autour des Enfants	100,00 €
Capello's moto club	100,00 €
Club du bon accueil	100,00 €
Comité des Fêtes	600,00 €
ASCC - FOOT	320,00 €
Groupement défense Ennemis Cultures	200,00 €
Tennis de table	300,00 €
Avant-garde Cosséenne	110,00 €
CAUE	50,00 €
MFR- Maison familiale de l'hippodrome	50,00 €
Comice agricole Cossé	30,00 €
UC SUD 53	50,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 010,00 €</b>

**Questions diverses :**

**Heure de fin de réunion :** 22h

**Proposition de date du prochain conseil :** le mardi 24 mai 2022 à 20h30